Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180528-180528-31-DE Date de télétransmission : 29/05/2018 Date de réception préfecture : 29/05/2018

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE DE FLOIRAC REPUBLIQUE FRANÇAISE

EVED A IT DIT DECICE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 28 Mai 2018

Objet

Subvention à l'Association Ça marche pour Jaurès – Année 2018. Décision

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 22 Mai 2018 s'est réuni à 18 h 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU**, **Maire de Floirac**.

Etaient présents:

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE EST DE:

33

Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY, M. IGLESIAS, Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT, Mme COLLIN, Mme MILLORIT, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, Mme LARUE, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT, Mme FEURTET, M. CALT, M. HADON, M. DROILLARD

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme GRANJEON à M. PUYOBRAU – Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX – Mme VELU à M. CALT

Absent Excusé:

M. BELLOC

Absente:

Mme CAGNIN

Mme REMAUT a été nommée secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture 033-213301674-20180528-180528-31-DE Date de télétransmission : 29/05/2018 Date de réception préfecture : 29/05/2018

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la ville soutient le mouvement associatif œuvrant à l'intérêt général, et qui intervient plus particulièrement sur le territoire communal.

L'Association Ça Marche pour Jaurès a pour objectif principal de fédérer le voisinage, de favoriser l'entraide familiale sur le quartier Jean Jaurès.

L'association propose:

- Pédibus,
- Ateliers de jardinage,
- Vide grenier.

En 2017, l'association a participé au forum des associations, mis en place un potager et organisé des évènementiels sur le quartier.

Pour 2018, l'association maintien le pédibus avec 7 à 8 stands de communication par an et le potager.

En conséquence, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de soutenir et d'attribuer à l'association pour Ça Marche pour Jaurès une subvention de 400 € pour l'année 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-7;

Vu la demande de l'Association Ça Marche pour Jaurès;

Vu le bilan financier de l'Association pour 2017 et son budget prévisionnel 2018;

Vu l'avis de la Commission Vie Associative en date du 17 mai 2018;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à verser 400 € de subvention à l'Association Ça Marche pour Jaurès pour 2018.

DIT que les fonds sont inscrits au Budget primitif 2018.

Nombre de votants : 31 Suffrages exprimés : 31

Pour: 31 Contre: Abstention: Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME : A la Mairie de FLOIRAC, le 29 Mai 2018

Le Maire,